



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 5 novembre 2019

Préavis N° 20/2019 concernant la zone réservée, son règlement et ses annexes, ainsi que la demande d'un crédit d'étude pour la révision du PGA, périmètre hors-centre.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 4 novembre 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 20/2019,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité moins 18 avis contraires et 14 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter le plan de zone réservée et son règlement modifiés suite à la mise à l'enquête publique ;
- Adopter les propositions de réponse aux oppositions ;
- Autoriser la municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires ;
- Octroyer à la municipalité un crédit d'étude d'un montant de CHF 132 000.- ;
- Classer le postulat d'Eric Rochat.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 4 novembre 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président 
Jacques Reymond

 La secrétaire 
Séverine Rotondo